

LE PROCESSUS D'EUROPEISATION COMME EFFET DE LA POLITIQUE DE COHESION DE L'UNION EUROPEENNE

Aleksandra JEWTUCHOWICZ¹⁸

Evolution de la politique de cohésion de l'Union Européenne

L'idée de la communauté européenne est basée sur la conception d'une cohésion économique, sociale et territoriale des régions et des pays de l'Union Européenne qui conditionne le maintien d'un haut standard de vie de la société européenne.

L'intégration européenne et la politique européenne de cohésion visent la création, à la base des pays membres, d'une surface économiquement, socialement et territorialement homogène dont l'économie est la plus innovante, la plus concurrentielle et la plus effective. La convergence des régions et des pays membres est l'une des conditions facilitant le rapprochement des régions les moins développées par rapport aux régions de l'Union les mieux développées.

La politique européenne de cohésion intègre alors toutes les politiques européennes, réalisant ses buts fragmentaires, contribuant à égaliser le niveau de développement des régions et des pays membres qui, en même temps, ne violent pas le mécanisme de la concurrence libre.

On peut citer : la politique régionale, la politique de développement des territoires ruraux, la politique d'innovation, la politique de soutien de la concurrence de l'économie européenne, la politique sociale et de développement du capital humain, la politique écologique, la politique de coopération européenne des territoires.

La croissance de l'importance de la politique régionale en Union Européenne date de 1988 lors de la réforme de la Communauté Européenne.¹⁹ Cette réforme est connue sous le nom de l'ancien président – le paquet Delors.

La réforme a permis d'approfondir l'intégration européenne suite à laquelle on a créé l'Union Européenne à la place de la Communauté Européenne (CE), avec l'union économique et monétaire comme solution spéciale. Les solutions dans le domaine de la politique régionale européenne étaient normalisées depuis 1989 par l'article 130A du traité sur l'Union Européenne :

„Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique et sociale. En particulier, la Communauté vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard de régions les moins favorisées.” Les plus grands changements de la politique européenne de cohésion résultant du lancement du paquet de Delors étaient :

- l'augmentation significative des moyens destinés au financement du développement régional du budget de l'Union Européenne,
- la programmation de façon intégrée, de tous les fonds structurels,
- la planification pluriannuelle des moyens destinés à la politique du développement régional,
- la concentration de moyens sur les territoires à problèmes, surtout dans les régions et pays les plus pauvres,

¹⁸ Département d'Economie Régionale et d'Environnement, Faculté des Sciences Economiques et Sociologiques de l'Université de Lodz. E-mail : jewtuch@uni.lodz.pl

¹⁹ Sur l'évolution de la politique européenne de cohésion, voir entre autres: Pietrzyk I., *Polityka regionalna Unii Europejskiej i regiony w państwach członkowskich*, PWN, Warszawa 2000, Szlachta J., *Wpływ kryzysu z końca pierwszej dekady XXI wieku na europejską politykę spójności*, [w:] *Wyzwania regionalnego i przestrzennego rozwoju Polski na początku XXI wieku*, Uniwersytet Ekonomiczny w Krakowie, Kraków 2010, Szlachta J., Zaleski J., *Kierunki polityki regionalnej w Polsce do roku 2020*, „Gospodarka Narodowa”, 2010, nr 10

- la détermination de critères, règles et orientation d'intervention au niveau de l'Europe,
- la définition précise des procédures de planification du développement socio-économique et régional,
- l'introduction de la surveillance (du système matériel et financier) et de l'évaluation (*ex ante*, *mid-term*, et dans les années suivantes *on going* et *ex post*).

En 1994, à la base du traité sur l'Union Européenne, on a convoqué, auprès du Comité économique et social européen (CESE), le Comité des Régions dont la mission consiste à prendre en compte, mieux qu'auparavant, les intérêts du système régional dans l'Union Européenne. En 1994, on a créé un nouvel instrument – le Fonds de cohésion – alloué au niveau des pays membres et dû aux pays dits de cohésion, ayant pour but de renforcer les grands investissements d'infrastructure dans le domaine du transport et de l'environnement naturel.

En 2000 pendant le sommet de Lisbonne, on a approuvé la stratégie qui envisageait la transformation de l'Union Européenne en une économie mondiale moderne, il y a 10 ans à peine. Cette stratégie a été complétée en 2001 pendant le sommet de Göteborg, on a ajouté les éléments d'un développement socio-économique durable et équilibré.

En juin 2010, le Conseil a approuvé la stratégie Europe 2020 comme une génération successive de programmation des processus socio-économiques dans l'Union Européenne, qui remplace la stratégie de Lisbonne et de Göteborg.²⁰

La stratégie Europe 2020 est devenue la base de toutes les politiques communautaires qui stimulent les changements positifs dans le domaine économique et social de l'UE pour la décennie en cours. Dans les années 2014-2020, la politique européenne de cohésion aura une importance clé pour l'introduction efficace de la stratégie car elle dispose des moyens et des instruments nécessaires.

Un autre changement important des bases légales de la politique européenne de cohésion est lié au traité de Lisbonne introduit le 1er décembre 2009. L'article 3 dudit traité, déterminant les buts de l'Union, déclare que l'Union „soutient la cohésion économique, sociale et territoriale ainsi que la solidarité entre les pays membres”.²¹ Les inscriptions du traité signifient naissance d'une nouvelle dimension - la cohésion territoriale et la confirmation de la concentration de la politique européenne de cohésion sur les interventions dans les régions à bas niveau de développement socio-économique.

Depuis la réforme Delors, l'Union Européenne prépare les cadres budgétaires pluriannuels et des solutions relatives aux politiques successives avec un horizon pluriannuel. Les perspectives successives pluriannuelles budgétaires concernaient les périodes : 1989-1993, 1994-1999 et 2000-2006. Les cadres financiers actuels se réfèrent aux années 2007-2013, et les suivants comprendront les années 2014-2020.

La forme et les principes de la politique de cohésion actuelle pour les années 2014-2020 ont été significativement influencés par le rapport de Fabrizio Barca²² publié en avril 2009 à la

20 Tous les actes liés au rapport "Regiony 2020" à trouver sur:

http://www.ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/regions2020/index_en.htm

21 Traité de Lisbonne, http://europa.eu/lisbon_treaty/full_text/index_pl.htm

22 F. Barca, An Agenda for a Reformed Cohesion Policy. A place-based approach to meeting European Union challenges and expectations. Independent Report prepared at the request of Danuta Hübner, Commissioner for Regional Policy, April 2009, voir aussi: I. Pietrzyk, Reforma europejskiej polityki spójności na lata 2014—2020, (Reforme de la politique européenne de cohésion 2014-2020) [in:] A. Nowakowska (red.), Zrozumieć terytorium. Idea i praktyka (Comprendre le territoire. Idée et pratique), Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego, Łódź 2013, s. 149-168, J. Szlachta, J. Zaucha, Dorobek z zakresu polityki regionalnej (Travaux sur la politique régionale), [in:], K. Gawlikowska-Hueckel, Jacek Szlachta (red.), Wrażliwość polskich regionów na wyzwania współczesnej gospodarki. Implikacje dla polityki rozwoju regionalnego (Sensibilisation des régions aux défis de l'économie contemporaine. Implications pour la politique du développement régional), Oficyna a Wolters Kluwer business, Warszawa 2014, s. 47-71

demande de la commissaire Danuta Hübner. F.Barca a proposé une nouvelle approche de la politique de cohésion de l'Union Européenne, la différenciation des outils de la politique et l'ajustement des instruments aux conditions locales étant les facteurs majeurs de cette politique.

L'auteur a présenté une synthèse des politiques de développement résultant de la discussion relative au rapport pendant le forum de l'OCDE. Il y a distingué les approches suivantes :

1. L'approche institutionnelle parfaite, selon laquelle la croissance exige des institutions convenables à caractère universel (p.ex. bonne loi, éducation). Le rôle de l'administration publique est de garantir ces conditions et celle de biens publics convenables sur le territoire de tout le pays / toute la région.

2. Le développement comme effet de concentration – selon cette approche les profits de l'agglomération constituent le mécanisme moteur principal de la croissance. Le rôle de l'administration publique est de faire tomber les barrières freinant la concentration (désavantages d'échelle) et de garantir l'accès aux terrains de concentration sur le territoire de tout le pays / toute la région.

3. Le développement socialement sensible - selon cette approche il est impossible de maintenir la croissance pendant une longue période sans tenir compte des aspects de ce processus sous forme de tensions et d'inégalités sociales. Le rôle de l'administration publique est de niveler ces obstacles sur le territoire de tout le pays / toute la région.

4. L'approche locale – selon laquelle, dans le processus de croissance, il faut tenir compte non seulement de la dimension sociale et économique mais engager aussi des organisations et des autorités locales. La politique de développement perd son sens sans leur participation active. Le rôle de l'administration publique est de garantir la subjectivité réelle (compétences, sources de financement) des collectivités locales et régionales.

5. L'approche orientée lieux – selon laquelle le développement économique et social peut survenir dans chaque lieu et espace par le biais des institutions et des investissements publics appropriés aux besoins du lieu, et définis par les interactions entre les élites locales et supralocales (ex. Nationales ou au niveau de l'UE). Le dialogue est l'essentiel de cette approche et les autorités publiques doivent en garantir les conditions, elles devraient aussi stimuler le débat et construire la politique de développement à la base de ces résultats.²³

L'un des problèmes essentiels de l'évaluation de la politique de cohésion est de trouver des mesures de haute qualité à caractère synthétique et qui montrent d'une manière adéquate les processus survenant dans l'Union Européenne. Dans le cas de la cohésion économique, c'est le PNB (Produit National Brut) per capita qui est devenu une telle mesure selon la parité de la force d'achat. Dans le cas de la cohésion sociale, c'est l'indice de chômage qui jouait ce rôle au début, au cours des années, il a été complété par l'indice d'embauche.

Dans le cas de la cohésion du territoire, il manque encore un tel indice universel, ce rôle est de plus en plus attribué aux analyses d'accessibilité illustrées par les temps moyens de voyages d'une région à l'autre dans l'Union Européenne à l'aide de différents moyens de transport.

Processus d'eupérisation

Quant au fonctionnement de l'Union Européenne, le terme d'eupérisation signifie des changements survenant dans les économies et les sociétés sous l'influence de la mondialisation et des processus d'intégration européenne. Il décrit l'influence de l'Union Européenne sur les pays membres résultant de la mise en œuvre des politiques et de la loi de l'UE.

23 J. Szlachta, J. Zaucha, Dorobek z zakresu polityki regionalnej, op.cit., s. 47-48

Dans le premier sens, l'eupérisation est un processus d'adaptation interne d'un pays aux conditions nées suite aux processus d'intégration. Selon R. Ladrech²⁴ c'est un processus „secondaire” modifiant les buts et l'orientation de la politique d'un pays de façon qu'ils soient cohérents avec les politiques de la Communauté. Il en résulte que les législations internes du pays font partie du système fonctionnant sur tout le territoire de l'Union Européenne. En mettant l'accent sur le caractère institutionnel et organisateur du processus, R. Ladrech souligne le phénomène de pression de l'adaptation, de l'apprentissage institutionnel et du changement politique.

En décrivant l'eupérisation, C. M. Radaelli écrit qu'„elle est composée des processus de construction, de diffusion et d'institutionnalisme, des règles, des procédures, des paradigmes formels et informels, des politiques déterminées, des styles, des façon d'agir, des opinions communes et des normes, qui sont d'abord définies et consolidées en processus politique au niveau de l'UE, et ensuite incorporées à la logique du discours national, de l'identité, des structures politiques et de la politique publique”.²⁵ L'eupérisation est une conséquence du processus de l'intégration européenne. Les pays membres (chacun à sa façon) tentent d'adapter activement la politique de la Communauté conformément aux préférences nationales et ne restent pas passifs envers les processus survenant au niveau de l'UE.

Les observateurs de ces processus se concentrent sur deux questions fondamentales. La première se réfère à l'eupérisation formelle concentrée sur les institutions et sur les mécanismes politiques. Elle analyse le degré d'ajustement des réglementations communautaires à celles fonctionnant sur le territoire d'un pays donné. L'autre a un caractère plus sociologique et comprend tous les aspects informels de l'eupérisation, c'est-à-dire les modèles de comportement, les idées, les valeurs et l'identité nationale assimilés par les pays membres. L'autre approche garantit le contexte d'eupérisation plus large, elle indique son caractère multidirectionnel en soulignant l'influence de l'eupérisation à la formation du système national des valeurs et des opinions. L'eupérisation est alors un processus typique involontaire, dû aux relations entre le haut et le bas (niveau communautaire - niveau des pays membres). Ce processus survient aussi par l'adaptation volontaire. Le tableau no 1 présente la comparaison de ces deux approches.

Tableau 1. Types d' eupérisation

Europérisation formelle-administrative (années 70)	Europérisation au sens „sociologique” (années 90)
Accent mis sur la pression faite par l'UE sur les pays membres et l'explication des changements dus à ces actions.	La concentration sur les interactions multidimensionnelles (venant d'en haut, d'en bas, et horizontales)
Elle admet un certain degré de non-ajustement (juridique, institutionnel, procédural) entre les systèmes nationaux et communautaire.	Le transfert de la pression sur les ajustements dans le domaine des idées, valeurs, opinions.
La pression sur la nécessité de s'adapter aux exigences de l'UE.	L'intégration atteinte par l'adoption volontaire des processus d'apprentissage
L'accent mis sur les aspects institutionnels, politiques et de régime.	La concentration sur les questions politiques.
La croissance, prévue dans l'avenir, du niveau de cohésion entre les membres de la Communauté.	Le principe disant que l'influence des structures de l'UE sur les pays membres est différenciée.
La concentration sur les effets matériels de l'eupérisation.	L'eupérisation influence beaucoup la transformation des régimes politiques nationaux et institutionnels.

Source: Bache I., Europeization: A Governance Approach, Nashville, March 27-29, 2003, cité après A. Nykiel, Europeizacja polskiej polityki regionalnej (na przykładzie województwa łódzkiego), [Europérisation de la politique polonaise nationale (à l'exemple de la voïvodie de Lodz)] manuscrit de la thèse de doctorat, Lodz 2014

24 Ladrech, R. (1994) 'Europeanization of domestic politics and institutions: The case of France, *Journal of Common Market Studies*, 32(1), 1994, s. 69-88.

25 Radaelli C.M, Whither Europeanization? Concept stretching and substantive change, *European Integration online Papers*, Vol. 4 (2000) N° 8, s. 3-4.

La réalisation de différentes conditions déterminées par les institutions centrales de l'UE est une condition d'affiliation à la Communauté et de perception du soutien financier. Cela nécessite parfois des modifications importantes et demandant beaucoup de temps, des politiques économiques du pays, mais c'est lié à la création d'une façon de penser et de formuler de nouvelles priorités de la politique nationale.

En attribuant des allocations pour un pays donné, l'UE impose des règles très restrictives de leur utilisation. Bien évidemment, un pays donné a une certaine liberté décisive (p.ex. il établit tout seul un programme à la base duquel on distribuera des moyens financiers), cependant la plupart des décisions-clés doit être consultée ultérieurement et acceptée par les organes décisionnels de l'UE, p.ex. le Comité Européen. Les règles d'attribution de l'aide (décrites ci-après) ont fortement évolué dans les périodes successives de formation de la communauté et de la politique régionale. Elles étaient moins rigoureuses au début, il s'est avéré cependant que, suite au manque de directives claires, on a constaté un grand gaspillage des moyens communautaires et que la réalisation des buts de la politique régionale de l'UE était insignifiante.

Tableau 2. Approches de l'eupérisation.

Critère	Approche venant d'en haut	Approche venant d'en bas	Approche intégrée
Orientation des actions	Du niveau de la Communauté vers les pays membres	Des groupes d'intérêt représentés dans des pays membres influençant les actions de la Communauté	Influence dichotomique, venant d'en bas et d'en haut en même temps
Rôle d'harmonisation et d'adaptation	Nature réactionnelle et spontanée de l'acceptation des pays membres	L'adaptation active et volontaire des pays membres en réponse à l'anticipation des changements dans l'environnement	Approche duale de l'adaptation des pays membres, processus bilatéral d'apprentissage
L'essentiel de la convergence et de la divergence	Convergence plus haute attendue des pays membres	Différenciation et disproportions régionales contraignant les changements de politique communautaire	Convergence plus haute attendue de la prise en considération des besoins résultant des disproportions et de la différenciation
Adaptation institutionnelle	Inégalité planifiée du niveau communautaire et national avec supériorité du premier	Inégalité planifiée du niveau communautaire et national avec supériorité du second	Assimilation dynamique du niveau national au communautaire et vice versa
Dimension politique	Politique administrative et légale dominante	Opinions politiques dominantes	Essai de nivellement des opinions politiques avec la réalisation de politiques différentes
Perception du processus d'eupérisation	L'eupérisation comme processus formel qui aboutit à ses fins	L'eupérisation comme processus volontaire et évolutif d'introduction des changements entraînant des avantages	L'eupérisation comme processus d'une harmonisation large dont les participants attendent différents avantages

Source: Wach K., Wymiary europeizacji i jej kontekst [Dimensions d'eupérisation et son contexte], Cahiers Scientifiques no 852, Université Economique à Cracovie, 2011, p. 32

Généralement, c'est ce processus d'ajustement d'un pays donné aux exigences imposées par l'UE que l'on appelle le plus souvent eupérisation. Cependant, ce terme ne signifie pas seulement des changements de forme. La coexistence des pays membres sur le territoire de la communauté engendre l'assimilation de certaines habitudes et modes de raisonnement. On sous-estime souvent l'importance civilisatrice de la politique européenne de cohésion qui permet de raisonner et d'agir dans les catégories de développement dans les petites et moyennes

entreprises, administrations locales, organisations non gouvernementales, institutions de business etc. Ainsi en est-il pour l'application des procédures socialisées de planification tenant compte des différents partenaires sociaux et économiques. On a noté une amélioration significative de l'administration publique engagée dans l'introduction de la politique européenne de cohésion, aussi bien au niveau national que régional.

Vu les approches présentées et l'orientation de l'influence des institutions de l'UE et des pays membres, on peut distinguer trois types d'eupérisation:

Eupérisation verticale avec deux sous-catégories :

- eupérisation venant d'en haut,
- eupérisation venant d'en bas;

Eupérisation horizontale.

Chacun de ces types d'eupérisation est basé sur les autres principes et se caractérise par des mécanismes et des règles différentes. La question clé de l'eupérisation verticale est celle des institutions aussi bien formelles qu'informelles. La coopération en réseau est à la base du processus d'eupérisation horizontale. Dans ces considérations, K. Wach²⁶ lie l'eupérisation venant d'en bas à celle venant d'en haut en proposant l'approche intégrée qui répond mieux à la réalité contemporaine.

L'eupérisation de la politique régionale polonaise dans le contexte de la politique de cohésion de l'UE

Suite à l'intensification de l'intégration, l'Union Européenne s'ingère de plus en plus dans la politique de développement des pays membres. En Pologne, l'eupérisation se déroulait et se déroule à deux vitesses. Cela résulte du fait que le processus d'eupérisation concerne aussi bien les changements „forcés” par les institutions supérieures (y compris le Comité Européen), que les tendances assimilées ainsi que les modes créées par la pratique des pays surdéveloppés. En voulant s'adapter aux structures européennes et égaler les autres pays membres (surtout d'Europe Occidentale), la Pologne a conscience de la nécessité d'adaptation de nouvelles solutions permettant un développement plus rapide et plus effectif, et conforme aux normes en vigueur.

En Pologne, l'eupérisation venant d'en haut a pris la forme de changements à caractère:

- administratif (répartition en voïvodies, départements, communes conforme à NUTS);
- juridique (adoption de nouveaux actes juridiques conformes à la loi de l'Union Européenne et régissant la politique régionale);
- institutionnel (création de nouvelles institutions et restructuration des institutions existantes aux fins d'introduction effective de la politique régionale);
- social (nécessité d'augmenter le niveau de conscience sociale relative aux fonds européens par les exigences d'information et de promotion).

Après les changements de système, c'est-à-dire, après 1990, c'est l'intervention sur les territoires menacés par un grand chômage structurel qui fut l'une des premières formes de politique régionale en Pologne.

Dans le cadre de PHARE, on a vu apparaître les programmes de pré-adhésion orientés vers le soutien du développement régional et la préparation du potentiel dans le domaine de la politique européenne de cohésion : STRUDER, RAPID et CROSSBORDER.

26 Wach K., Wymiary Europeizacji i jej kontekst, Zeszyty Naukowe nr 852, Uniwersytet Ekonomiczny w Krakowie, 2011, s. 32

Un changement significatif a eu lieu le 1er janvier 1999. Il était lié à la réforme du territoire de 1998 qui a rétabli le modèle d'organisation territoriale du pays en trois étapes. Les grandes voïvodies répondaient au niveau des terrains de type NUTS 2 de la politique européenne de cohésion, ce qui constituait une base pour préparer le système institutionnel nécessaire et l'instrument de la politique européenne de cohésion.

Un autre changement significatif lié à l'accès de la Pologne à l'Union Européenne, a eu lieu le 1er mai 2004.

Grâce à l'adhésion, la Pologne a eu les moyens et les solutions d'une politique européenne de cohésion. Le premier paquet de fonds structurels et de Fonds de cohésion de 12,8 mld euros environ (en prix fixes de 2004) est arrivé dans les années 2004-2006 dans le cadre du Fonds européen de développement économique et régional, du Fonds social européen, du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole – Section Orientation, de l'instrument Financier de Soutien de la Pêche et du Fonds de Cohésion. La Pologne a présenté un Plan de Développement National pour 2004-2006, à la base duquel on a négocié auprès du Comité Européen les lois d'un acte commun – Bases de soutien de la Commune pour 2004-2006.²⁷

Dans la période suivante, période de planification 2007-2013, la Pologne a reçu environ 59,5 mld euro (en prix fixes de 2004). L'acte fondamental déterminant les priorités de l'intervention structurelle de l'Union Européenne en Pologne était celui des Cadres Stratégiques Nationaux de Référence pour 2007-2013, soutenant la croissance économique et l'embauche.

La Pologne a introduit les solutions de la politique européenne de cohésion dans les domaines de planification, gestion, financement, surveillance, évaluation et choix des projets. Le choix important se référerait au niveau de la décentralisation de la gestion des fonds structurels. La Pologne a adopté un modèle relativement décentralisé, en déplaçant une partie significative des moyens et des responsabilités au niveau des voïvodies.

Le changement fondamental du caractère et de l'étendue de la politique régionale en Pologne, dû aux solutions de la réforme de 1998, exigeait l'établissement de réglementations légales convenables. Ces lois ont changé pour cause d'ajustement des solutions polonaises au modèle de politique de cohésion de l'Union Européenne.

Le besoin de créer des cadres convenables de planification au niveau central est à l'origine des travaux relatifs à la Stratégie Nationale de Développement Régional pour les années 2000-2006. Cependant, dans les conditions d'affiliation de la Pologne à l'Union Européenne, ce sont les actes de planification pluriannuels établis dans le cadre de la politique européenne de cohésion en Pologne - NPR pour 2004-2006 et NSRO pour 2007-2013 - qui sont devenus la base fondamentale de la politique de développement à moyen terme.

Après la réforme de système de 1998, on a vu apparaître trois éditions des stratégies de voïvodies : la première dans les années 2000-2001, la deuxième dans les années 2005-2006, la troisième dans les années 2011-2013. Concernant l'évaluation des expériences de planification du développement au niveau des voïvodies, J. Szlachta formule les observations suivantes²⁸:

- On observe une croissance significative des aptitudes de programmation stratégique au niveau régional.
- On observe une pratique d'élaboration de stratégie des voïvodies à moyen terme, 10 ans habituellement.
- On observe le renforcement de la pratique de prise en compte de toutes les zones d'activité fonctionnant dans les régions, et pas seulement les plus importantes.

²⁷ Gawlikowska-Hueckel K., Szlachta J., (red.), Wrażliwość polskich regionów na wyzwania współczesnej gospodarki, op cit., s.261-263; Szlachta J., Zaleski J., Kierunki polityki regionalnej w Polsce do roku 2020, „Gospodarka Narodowa”, 2010, nr 10
²⁸ ibidem, s. 264-265

- Le nombre croissant de stratégies de voïvodies comprenait des structures subrégionales, non seulement dans le domaine du diagnostic mais aussi dans le domaine de la politique régionale. On distinguait aussi les domaines fonctionnels des métropoles, des terrains urbains et ruraux.

- La première édition des stratégies de voïvodies comprenait souvent des legs identiques pour des voïvodies différentes. Petit à petit, on reproduisait le contexte régional de développement, ce qui s'exprimait par la différenciation des priorités et des actions.

- Dans la première édition des stratégies régionales, on omettait pratiquement les questions de surveillance du processus d'introduction des stratégies aussi bien au niveau matériel que financier. La surveillance est apparue dans les deux éditions suivantes des stratégies de voïvodies.

L'eupérisation a ensuite provoqué une suite de changements de vision du monde qui, même s'ils sont assimilés volontairement, ont une grande importance pour le développement des régions et pour la qualité de vie des habitants.

Certains de ces changements ont été initiés par des réglementations communautaires, ils visaient cependant l'établissement d'une certaine approche et l'orientation de l'attention des habitants vers des questions liées :

- à la protection de l'environnement ;
- à la formation d'attitudes écologiques ;
- à la promotion de l'éducation (y compris la formation continue) ;
- au respect de la règle d'égalité des chances (y compris la prévention contre la discrimination de raciale, etc.) ;
- à l'adaptation de l'infrastructure aux besoins des personnes handicapées ;
- à l'introduction de la politique de gestion de la qualité (y compris dans les institutions publiques).

Conclusions

Le bilan de l'adhésion de la Pologne à l'Union Européenne et la nécessité d'adaptation de la politique régionale à ses exigences est positif et ne fait aucun doute.

L'eupérisation venant d'en haut ainsi que les obligations et exigences liées à l'affiliation à l'Union Européenne ont provoqué (hormis une nouvelle répartition administrative) la création d'institutions nouvelles et la restructuration des institutions existantes pour ajuster la structure aux nouveaux défis. L'insertion des autorités locales dans les processus d'introduction des activités liées au développement régional est l'effet de la décentralisation de la politique régionale.

Cela a provoqué également un changement des systèmes de gestion des institutions publiques. On a vu apparaître de nouvelles directives et des standards surtout là où les actions des sujets sont liées à l'introduction de programmes opérationnels ou au co-financement de sources de l'UE.

L'eupérisation de la politique régionale, bien qu'elle ait le caractère *venant d'en haut*, exception faite pour les changements politique, institutionnels et économiques, a initié certains changements volontaires presque „naturels” suite à l'intégration à la communauté européenne. Ils sont liés au milieu social et se manifestent par le changement progressif de vision du monde et des tendances adoptées par les unités. Certaines tendances n'ont pas un caractère positif, d'autres posent des problèmes socio-économiques, difficiles à accepter par les générations âgées habituées à la réalité dans laquelle elles fonctionnaient depuis des années. Le processus de changement est cependant inévitable ; il est une condition sine qua non du progrès. Plusieurs

actions menées sous influence de l'eupérisation sont possibles seulement quand elles sont acceptées par les habitants d'une région. Cela permet de profiter du potentiel endogène de progrès et fait que les habitants deviennent conscients de leur responsabilité de leur propre avenir ce qui contribue significativement à créer une société civique.

Bibliographie

- Bache I., *Europeization: A Governance Approach*, Nashville, March 27-29, 2003
- Barca F., *An Agenda for a Reformed Cohesion Policy. A place-based approach to meeting European Union challenges and expectations*. Independent Report prepared at the request of Danuta Hübner, Commissioner for Regional Policy, April 2009
- Gawlikowska-Hueckel K., Szlachta J., (red.), *Wrażliwość polskich regionów na wyzwania współczesnej gospodarki. Implikacje dla polityki rozwoju regionalnego*, Oficyna a Wolters Kluwer business, Warszawa 2014
- Ladrech, R. (1994) : *Europeanization of domestic politics and institutions: The case of France*, Journal of Common Market Studies, 32(1), 1994
- Nykiel A., *Europeizacja polskiej polityki regionalnej (na przykładzie województwa łódzkiego)*, Maszynopis pracy doktorskiej, Łódź 2014
- Pietrzyk I., *Polityka regionalna Unii Europejskiej i regiony w państwach członkowskich*, PWN, Warszawa 2000
- Pietrzyk I., *Reforma europejskiej polityki spójności na lata 2014-2020*, [in:] A. Nowakowska (red.), *Zrozumieć terytorium. Idea i praktyka*, Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego, Łódź 2013
- Radaelli C.M., *Whither Europeanization? Concept stretching and substantive change*, European Integration online Papers, Vol. 4 (2000) N° 8, Regiony 2020, http://www.ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/regions2020/index_en.htm
- Szlachta J., *Wpływ kryzysu z końca pierwszej dekady XXI wieku na europejską politykę spójności*, [w:] *Wyzwania regionalnego i przestrzennego rozwoju Polski na początku XXI wieku*, Uniwersytet Ekonomiczny w Krakowie, Kraków 2010
- Szlachta J., Zaleski J., *Kierunki polityki regionalnej w Polsce do roku 2020*, „Gospodarka Narodowa”, 2010, nr 10
- Szlachta J., Zaucha J., *Dorobek z zakresu polityki regionalnej*, [in:], K. Gawlikowska-Hueckel, Jacek Szlachta (red.), *Wrażliwość polskich regionów na wyzwania współczesnej gospodarki. Implikacje dla polityki rozwoju regionalnego*, Oficyna a Wolters Kluwer business, Warszawa 2014
- Traktat Lizboński, http://europa.eu/lisbon_treaty/full_text/index_pl.htm
- Wach K., *Wymiary Europeizacji i jej kontekst*, Zeszyty Naukowe nr 852, Uniwersytet Ekonomiczny w Krakowie, 2011

Résumé

L'un des buts fondamentaux de l'existence de l'Union Européenne est l'acceptation des défis lancés par la mondialisation et la concurrence mondiale. Pour se développer au niveau social et économique, elle doit se caractériser par une cohésion significative et par la solidarité. Les autorités de l'Union Européenne ont établi des directives et des exigences relatives à ses propres structures et aux pays membres „forçant à adopter” des démarches de planification, de surveillance et d'évaluation des changements faisant suite à ces processus. Le processus d'eupérisation est le résultat de l'uniformisation des „règles du jeu” dans le cadre des pays membres de la Communauté. Cela signifie l'assimilation interne d'un pays aux conditions créées par les processus d'intégration. Suite à ces adaptations, les réglementations internes du pays deviennent un élément du système fonctionnant sur le territoire de l'Union Européenne.